

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 23-04-19	Dossier complet le : 10-05-19	N° d'enregistrement : 2019-8223
---------------------------------	----------------------------------	------------------------------------

#### 1. Intitulé du projet

Lotissement Communal "Lohigeta" à Ahetze

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47b	Défrichement d'une zone d'une surface de 0.743 ha environ partiellement boisée

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle partiellement boisée d'une surface totale de 0.743 Ha peuplée principalement d'aulnes (vergens) et quelques chênes. le maximum de végétaux seront conservés, notamment les arbres les plus emblématiques (chênes périphériques), en fonction du découpage envisagé.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est de permettre la réalisation d'un lotissement communal de 7 lots à usage d'habitation individuelle, et 1 macro lot à usage de logement social, dans la continuité de l'urbanisation du secteur

La Commune souhaite une conception qualitative du lotissement d'un point de vue environnemental et paysager avec l'insertion du bâti dans la topographie, le respect du site (maintien au maximum de la végétation pour conserver l'aspect champêtre au projet).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichement (réalisé de manière parcimonieuse afin de préserver un maximum de sujets) sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par le chemin communal Arrakotenea

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement; la phase d'exploitation concernera le lotissement à réaliser

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt d'un dossier de demande de Permis d'aménager pour le lotissement après déboisement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défricher	0.734 Ha (la surface réelle défrichée sera inférieure du fait de la conservation maximale des arbres présents, dont les plus emblématiques)
Surface d'emprise du lotissement	0.734 Ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin Arrakotenea  
64 210 AHETZE

Parcelles cadastrées Section AE, N°s  
236, 453, 454

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 24' 21"N Lat. 01° 33' 27"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 "Falaises de St Jean de Luz à Biarritz" ZPS - FR 7200776 Cette zone Natura 2000 est située à 8 km au Nord Ouest du projet, à l'embouchure de l'Uhabia.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cortèges floristiques accompagnant les arbres présents ne paraissent pas avoir un grand intérêt (espaces pionnières : ronces, lierre, ...) La parcelle est entourée de maisons individuelles et n'est pas située sur un corridor écologique recensé (cf. annexe - extrait du rapport de présentation du PLU - 2017). Le projet modifiera l'aspect du sol actuellement boisé en partie sans incidence sur des habitats. Le PLU prévoit des règles de pleine terre de 1,5 fois la surface de plancher et des clôtures perméables pour conserver un aspect champêtre au quartier
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau hydraulique superficiel pourra être ponctuellement impacté par le défrichage (quelques jours) et les travaux du lotissement (2 à 3 mois) avec un départ restreint de fines dans les fossés. Dans le cadre des travaux (restreints car le projet doit s'insérer au maximum dans la topographie du site et conserver de nombreux arbres), la mairie demandera aux entreprises une gestion particulière du chantier pour limiter au maximum leur impact. Cette perturbation sera donc ponctuelle et limitée et n'atteindra pas la zone Natura 2000 située à plusieurs kilomètres en aval.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il consommera au plus 0.743 Ha d'espace partiellement boisé (cet espace n'est pas classé, n'est pas soumis au régime forestier, appartient à un massif boisé d'une surface totale <2Ha), la commune demandant à l'aménageur de conserver un maximum d'arbres sur la parcelle et de concevoir le projet de lotissement en fonction du site paysager et des arbres présents (notamment les chênes).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic des camions qui vont enlever les grumes - Trafic peu important et très ponctuel (très faible durée).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié au travail de machines dans la journée, sur une brève durée (faible durée prévisionnelle du défrichage).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement sera équipé d'éclairage public. La commune a pris un arrêté n°20150090 le 23 septembre 2015 pour couper l'éclairage public de minuit à 6h du matin. la pollution lumineuse sera ainsi réduite.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet du débit de fuite des eaux pluviales à la sortie des bassins de rétention des espaces communs et des parcelles privées (débit demandé de 3l/s et sur la base des pluies décennales) se fera dans le fossé en aval, en partie privée, qui rejoint en aval le ruisseau Zirolatzeko Erreka, lui-même affluent de l'Uhabia.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le futur lotissement va engendrer des effluents d'eaux usées, qui seront canalisées vers le réseau d'assainissement collectif intercommunal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain actuellement boisé va connaître une modification de l'usage du sol. Cette modification est prévue par le PLU de la Commune Ce terrain est classé en zone urbaine depuis 2005

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Préalablement aux travaux de défrichage, un fossé en limite aval de la parcelle sera créé, avec un filtre à paille en bout de ce fossé, afin de piéger le départ de fines vers les fossés et cours d'eau en aval (suite au changement d'occupation du sol), en vue de ne pas perturber le fonctionnement écologique de ces cours d'eaux.

En phase d'exploitation du lotissement, des bassins de rétention pour les espaces communs et pour chaque parcelle privée permettront de réduire les incidences du projet sur la qualité et la quantité d'écoulement des eaux superficielles en aval du projet

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le défrichage de la parcelle étudiée en vue de réaliser un lotissement communal ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale car :

- le défrichage prévu va s'appliquer à conserver un maximum d'arbres
- la parcelle déboisée ne semble pas constituer un enjeu important de conservation : pas de continuité biologique à remettre en cause (étant donné que la parcelle est actuellement entourée de maisons individuelles); présence d'espèces pionnières
- le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection
- précautions prises pour conserver l'état actuel des cours d'eaux en aval

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AHETZE

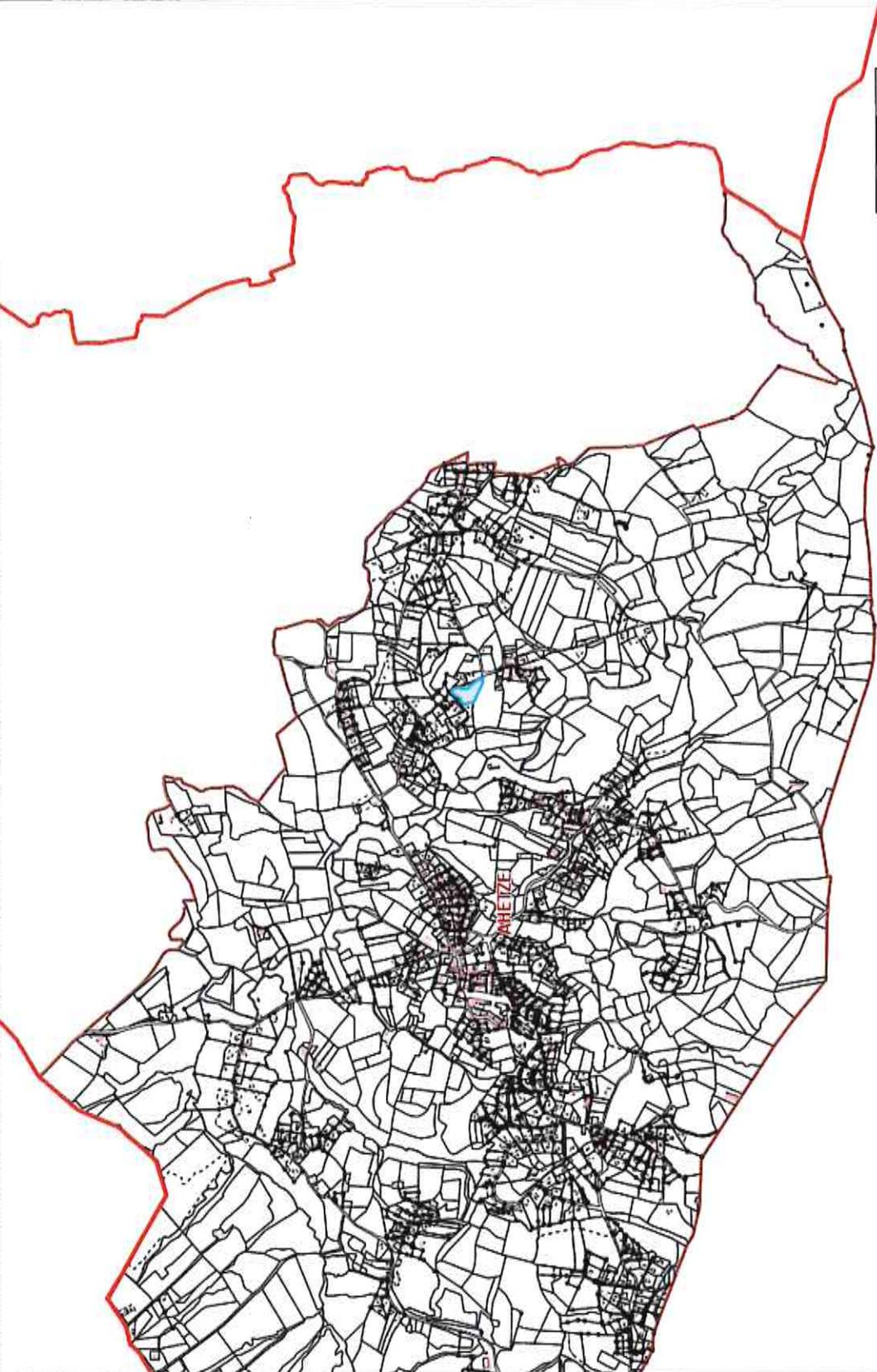
le, 17 avril 2019

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text, including 'MAYRI' at the top and 'Pyrénées-Pau' at the bottom, with a central emblem.



mains\_loaded@params(): JMS server error. Invalid layer(s) given in the DRIVERS parameter. If layer might be disabled for this request, check url/ows.enable\_request\_settings.



0 200 600m



### Commune d'Ahetze

Edité le : 10/04/2019 à 11:47

[www.clicmap.fr](http://www.clicmap.fr)



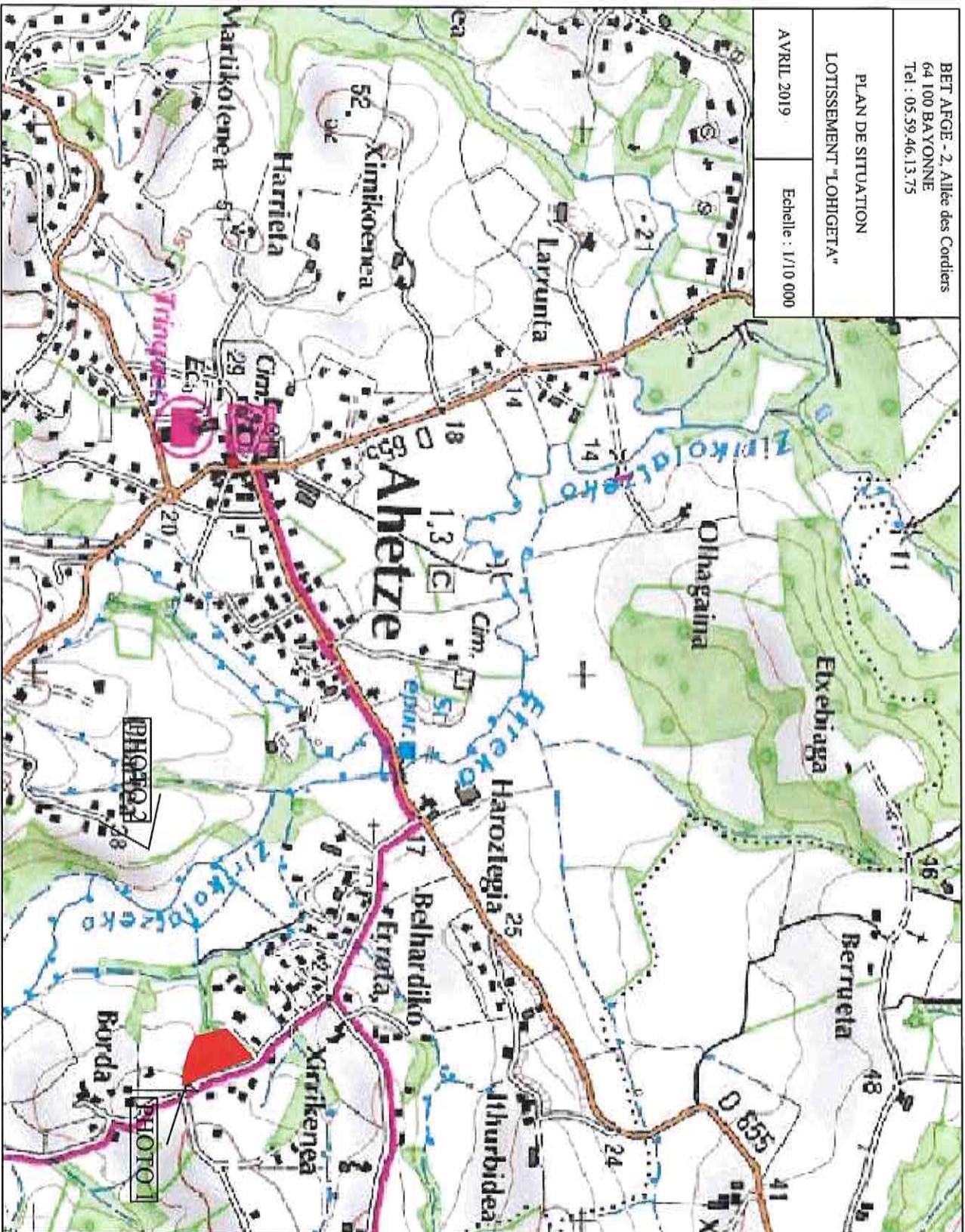
Echelle : 1:25000

BET AFGE - 2, Allée des Cordiers  
64 100 BAYONNE  
Tel : 05.59.46.13.75

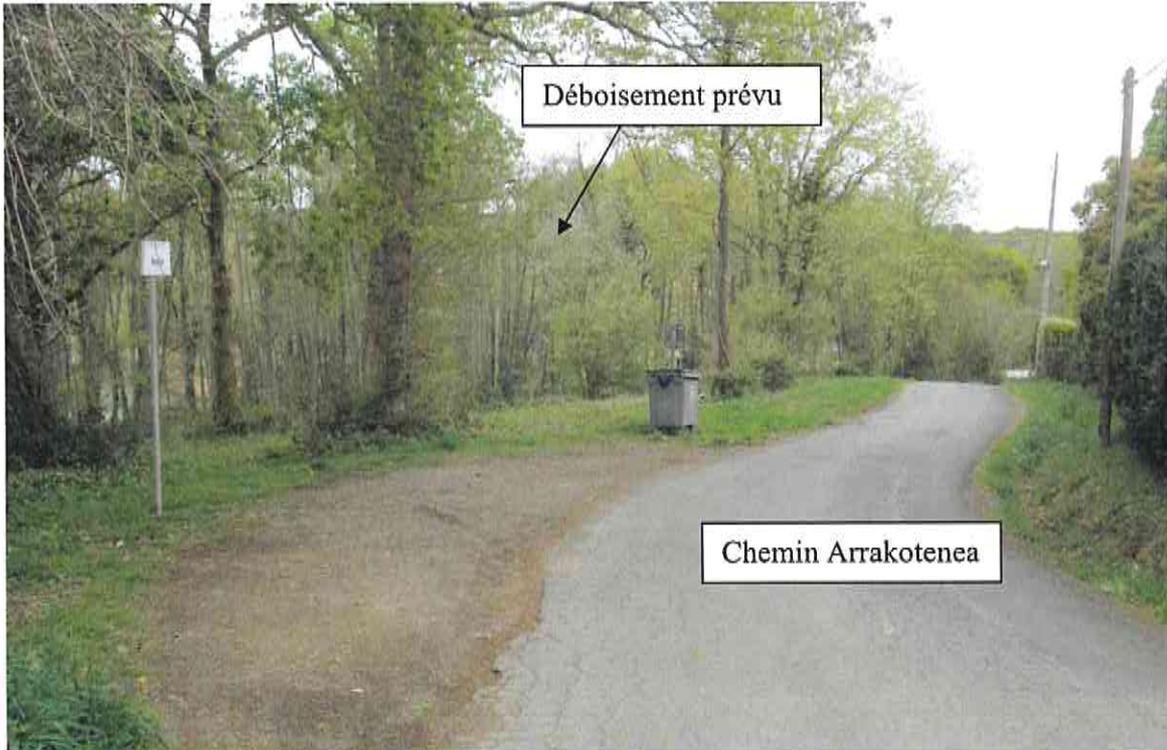
PLAN DE SITUATION  
LOTISSEMENT "LOHIGETA"

AVRIL 2019

Echelle : 1/10 000

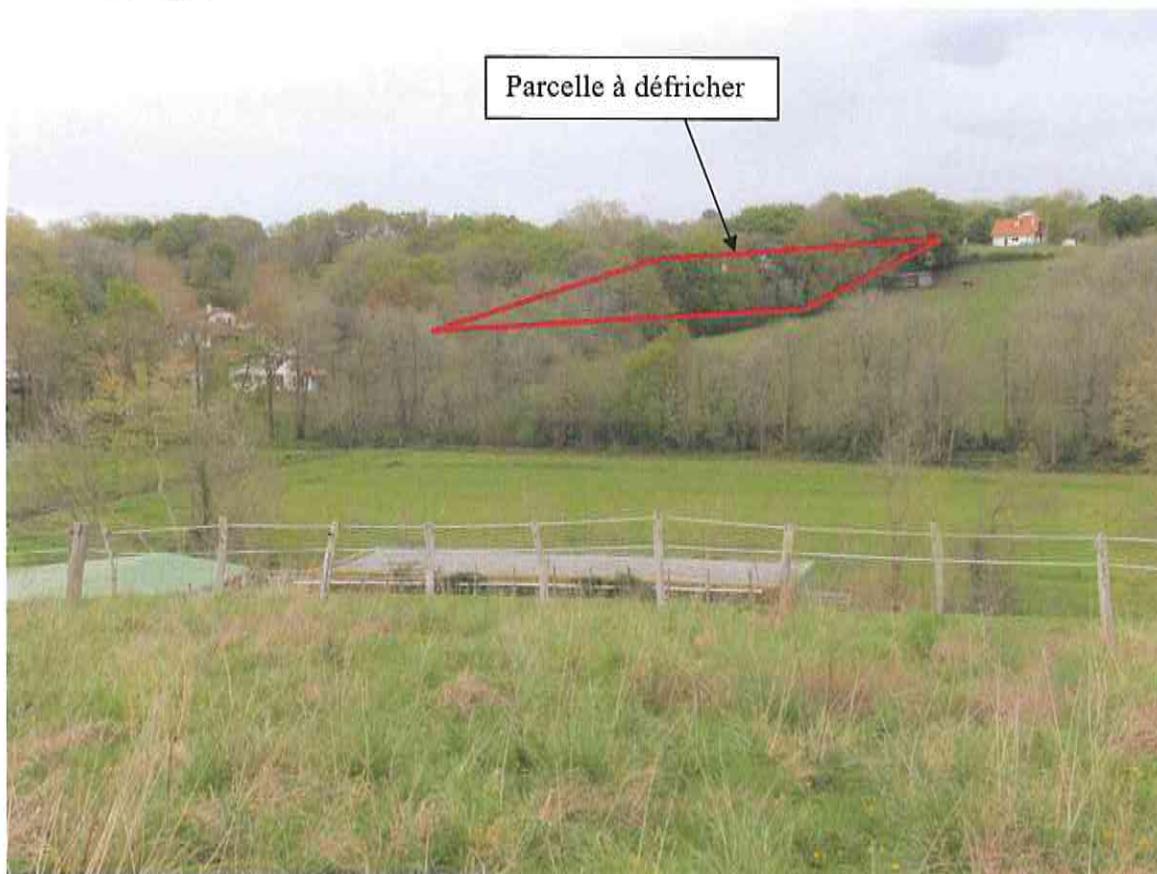


**Photos 1**

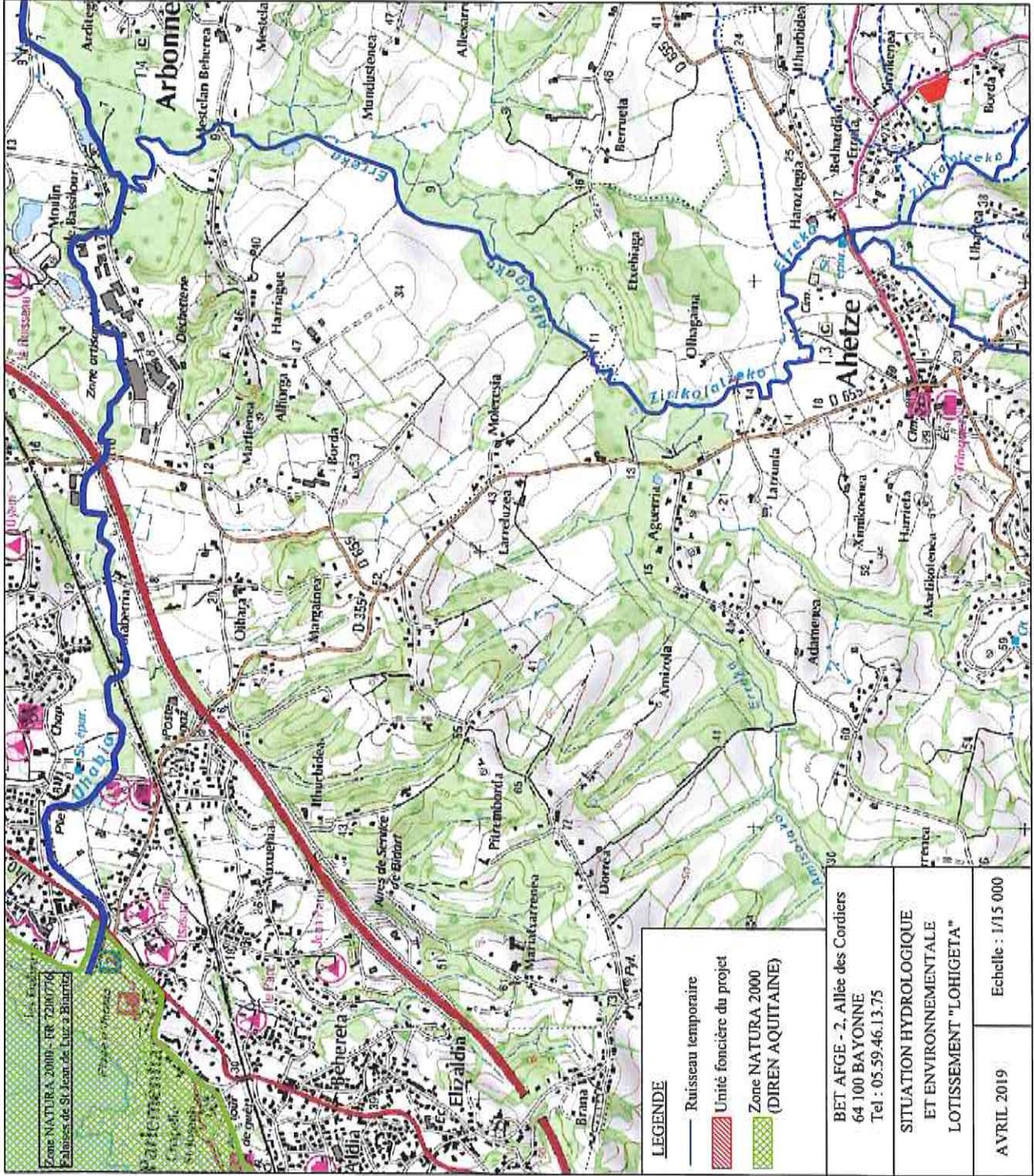


Intérieur de la parcelle à défricher

**Photo 2**







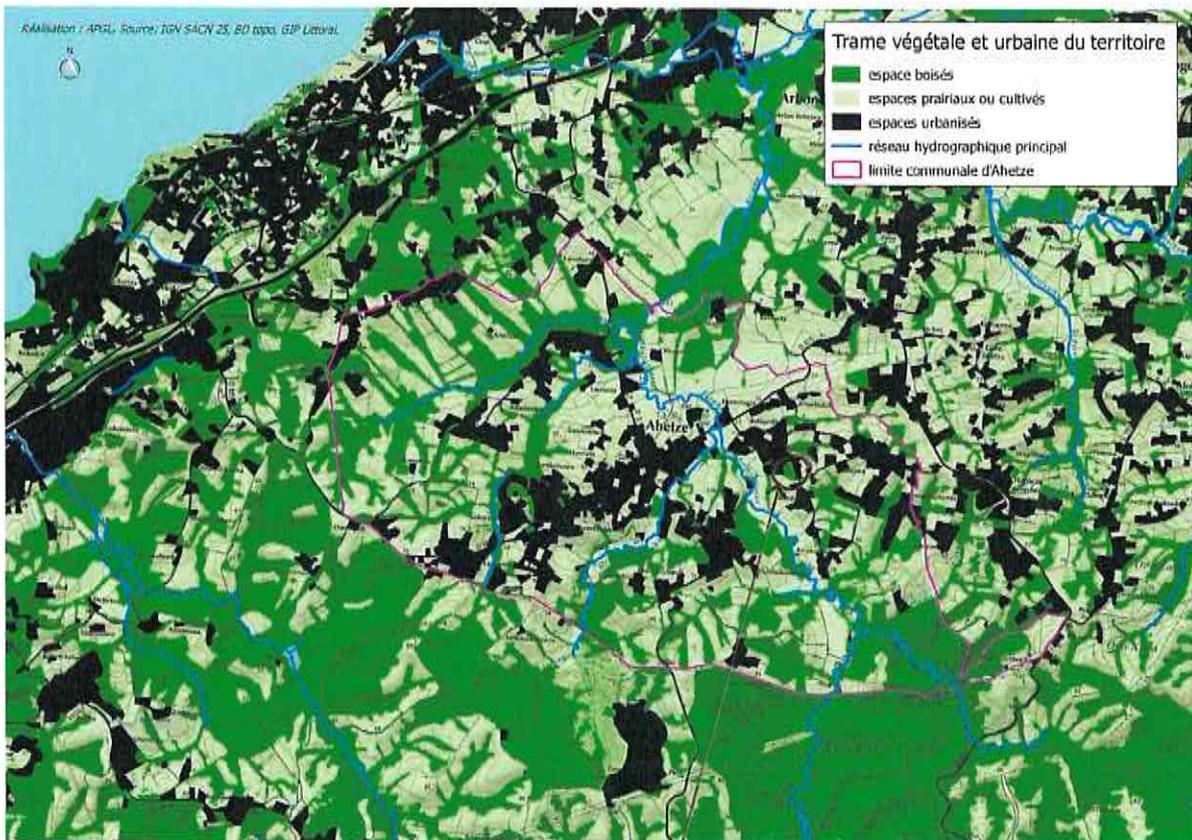
## A L'ÉCHELLE LOCALE

Le SCOT de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes approuvé en 2005 et en cours de révision n'affiche pas d'orientations particulières sur la prise en compte des trames vertes et bleues. Il conviendra au fur et à mesure de la révision du SCOT d'intégrer dans le PLU les éléments de diagnostic relatifs à la trame verte et bleue.

Les éléments identifiés au travers du SRCE de la région Aquitaine et de la trame verte et bleue de l'Eurocité Basque dressent les grands principes de préservation des trames écologiques à l'échelle de grands territoires.

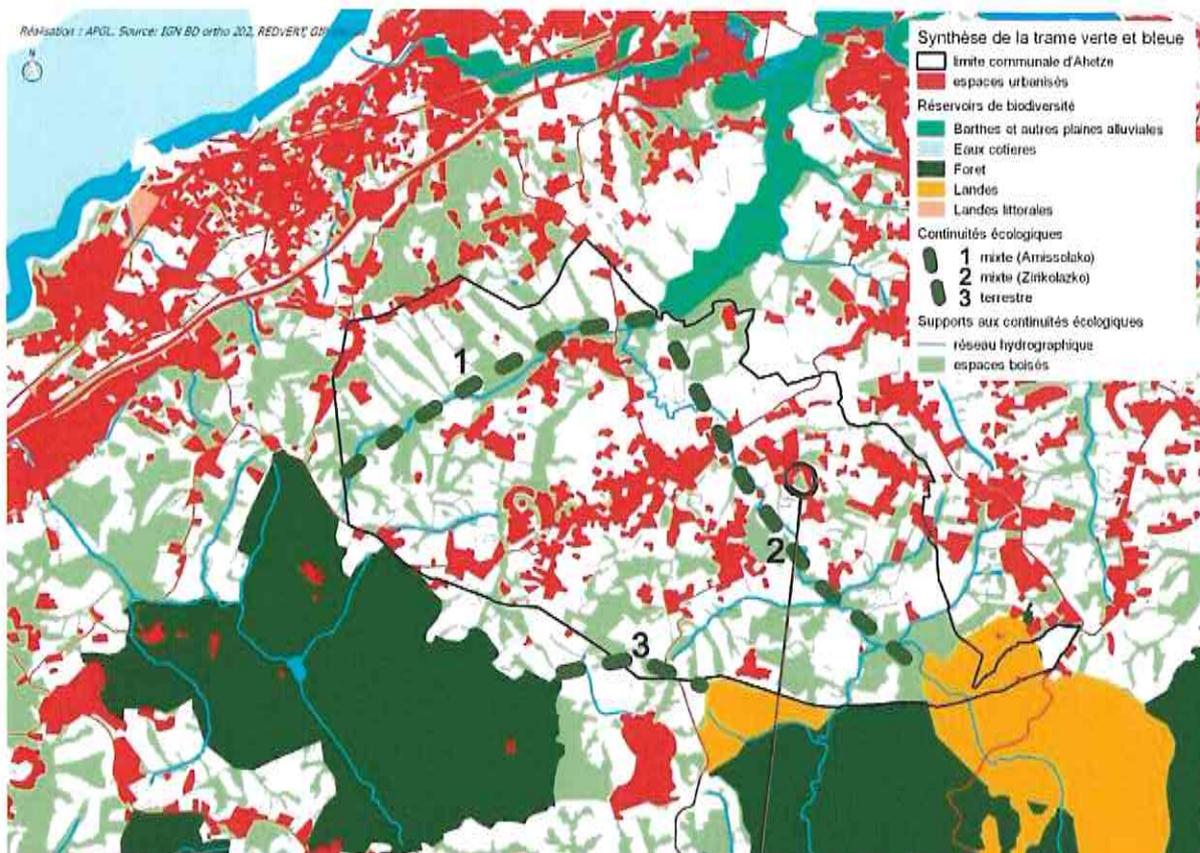
Dans cette continuité d'identification des trames vertes et bleues, du global au local, le PLU d'Ahetze détermine les principes de la trame verte et bleue appliqués plus finement à son territoire, en s'inspirant des grandes orientations identifiées en amont à travers le SRCE et REDVERT.

La carte ci-dessous illustre la répartition entre milieux boisés, milieux ouverts (prairies et cultures) et milieux urbanisés, ainsi que les principaux cours d'eau. A partir de cette trame végétale et urbaine se pré-dessine l'architecture de la trame verte et bleue sur la commune d'Ahetze.



La trame végétale et urbaine du territoire. Source : APGL.

La carte suivante fait une synthèse de la trame verte et bleue sur la commune d'Ahetze. En vert apparaissent les trois principales continuités écologiques.



Synthèse de la trame verte et bleue de la commune d'Ahetze faisant apparaître les principales continuités écologiques.  
Source : APGL.

Projet de blâssement  
Lohigeta